

Procédure de qualification «Contrôles de compétences interentreprises dans la branche Banque»

Directives

Mai 2025 / Version 1

Association suisse des banquiers (ASB)

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1	Objectif des directives	3
1.2	Principes de base	3
1.3	Intégration dans l'ensemble de la procédure de qualification	3
2.	Conditions-cadres des CC-CI	4
2.1	Inscription à l'examen et convocation à l'examen	4
2.2	Compensation des désavantages	4
2.3	Absences	4
2.4	Notation	5
2.5	Communication des notes	5
2.6	Répétition de l'examen	5
2.7	Consultation et recours	6
2.8	Déroulement des CC-CI	6
3.	Aménagement des CC-CI dans la branche Banque	7
3.1	Contenu	7
3.2	Contrôle de compétences CI 1	8
3.3	Contrôle de compétences CI 2	10
3.4	Dates	13
3.5	Méthodologie, durée et tâches	13
3.6	Moyens auxiliaires autorisés	14
4.	Surveillance	14
5.	Archivage	14
6.	Adoption	14

1. Introduction

1.1 Objectif des directives

Les présentes directives concrétisent les dispositions d'exécution relatives aux procédures de qualification (PQ) avec examen final pour la formation professionnelle initiale «Employé-e de commerce CFC» de la branche Banque et se réfère à la PQ «Contrôles de compétences interentreprises». Les directives sont publiées par l'Association suisse des banquiers (ASB).

1.2 Principes de base

Les bases légales sur lesquelles se fondent les présentes directives figurent au chapitre 2 des «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et au plan de formation pour employé-e de commerce CFC».

L'annexe 2 du plan de formation (objectifs évaluateurs CI) ainsi que le document spécifique à la banque «Body of Knowledge» (BoK) servent de base supplémentaire. Le BoK définit les contenus professionnels des situations de travail spécifiques à la branche et les objectifs évaluateurs sur la base de l'annexe 2 du plan de formation Employé-e de commerce CFC de la branche Banque.

Les contrôles de compétences interentreprises (CC-CI) portent sur des contenus professionnels pratiques qui sont examinés sous l'angle de l'orientation vers les compétences opérationnelles. Les examens ont pour objectif:

- de mettre la personne candidate dans des situations d'action concrètes issues de la pratique professionnelle,
- de juger de la capacité à agir de façon professionnelle et qualifiée,
- de juger de l'interaction entre la réflexion et l'action dans la résolution de situations d'action professionnelles.

1.3 Intégration dans l'ensemble de la procédure de qualification

La note globale de la PQ se compose de:

Illustration 1: Aperçu de l'ensemble de la procédure de qualification Employé-e de commerce CFC

Swiss Banking

Notes d'expérience 40 %			Travail pratique 30%, note éliminatoire	Connaissances professionnelles et culture générale 30%, note éliminatoire					Note globale min. 4.0
Entreprise 6 notes 25%	Ecole professionnelle 6 notes du bull. sem. y.c. options & mat. à options oblig. 50%	CI 2 notes 25%	DCOA-E 50 min. oral (évent. tâches partielles écrites) Pondération variable selon la branche	DCOA 30 min. oral 20%	DCOB 75 min. écrit 20%	DCOC 75 min. écrit (y compris langue étrangère) 20%	DCOD 30 min. oral (y compris langue étrangère) 20%	DCOE 75 min. écrit 20%	

Source: Formation des employé-e-s de commerce en Suisse (2025)

- Notes d'expérience (40 %)
 - Entreprise
 - École professionnelle
 - **Cours interentreprises (CI)**
- Domaine de qualification «Travail pratique» (= examen final en entreprise) (30 %)
- Domaine de qualification «Connaissances professionnelles et culture générale» (= examen final en école) (30 %)

La procédure de qualification est réussie si la note globale ainsi que la note de l'examen final en entreprise et de l'examen final en école (= notes éliminatoires) s'élèvent au moins à 4.0.

2. Conditions-cadres des CC-CI

2.1 Inscription à l'examen et convocation à l'examen

L'inscription à l'examen se fait conformément aux dispositions de l'organisation CI. La convocation à l'examen est envoyée conformément aux dispositions de l'organisation CI.

2.2 Compensation des désavantages

Une compensation des désavantages est délivrée par le canton. La personne candidate soumet la compensation des désavantages à l'organisation CI au plus tard un mois avant l'évaluation des personnes en formation.

2.3 Absences

Raisons valables

Si, pour des raisons valables, les personnes en formation ne peuvent pas se présenter à un CC-CI ou à une partie de celui-ci, l'organisation CI organise une session de rattrapage dans un délai raisonnable.

• Swiss Banking

Sont considérés comme valables les motifs énoncés dans la loi (art. 324a, al. 1 CO):

- Maladie ou accident (justificatif médical / certificat médical nécessaire)
- Grossesse ou maternité
- Décès d'un proche
- Service militaire, service de protection civile ou service civil imprévu
- Cas de force majeure (catastrophes naturelles, pandémies, etc.)
- Ainsi que retard ou panne des transports publics avec confirmation de l'exploitant.

Si la personne en formation se présente, pour des raisons valables, après le début officiel de l'examen, il faut s'attendre à ce que l'examen soit reporté à une autre date.

Faute incombant à la personne candidate

Les personnes en formation qui, pour des raisons non valables et/ou de leur propre faute, ne se sont pas présentées à un CC-CI ou à une partie de celui-ci, reçoivent pour la partie correspondante la note de 0 (non utilisable ou non effectué). Le pouvoir de décision appartient à l'organisation CI qui organise la formation. La personne en formation n'a pas non plus le droit de passer une partie de l'examen.

2.4 Notation

La conversion du nombre de points en une note s'effectue au moyen de la formule suivante:

$$\text{Note} = \frac{\text{Nombre de points atteints} \times 5}{\text{Nombre max. de points possibles}} + 1$$

Seules les demi-notes ou les notes entières sont possibles.

Les organisations CI ont la possibilité de retravailler les CC-CI avec les personnes en formation sous une forme appropriée après l'examen.

2.5 Communication des notes

La communication des notes aux personnes en formation et aux entreprises formatrices doit se faire sous forme écrite. La saisie des notes dans la plate-forme d'échange de données des cantons (BDEFA2) est effectuée par l'organisation CI qui organise l'examen.

2.6 Répétition de l'examen

Les personnes en formation qui n'ont pas réussi la procédure de qualification dans son ensemble ni le domaine de qualification «Note d'expérience» et qui ont obtenu une note d'expérience «Cours interentreprises» insuffisante dans ce domaine peuvent répéter une fois les CC-CI ou les évaluations de personnes en formation insuffisants dans un délai d'un an.

L'office cantonal compétent décide de la répétition des CC-CI à l'issue de l'année d'apprentissage répétée.

2.7 Consultation et recours

Il n'est pas possible de consulter les CC-CI ou les évaluations individuelles des personnes en formation. Une exception est faite pour les recours contre les notes attribuées à l'issue des CC-CI. Ces recours sont régis par le droit cantonal.

2.8 Déroulement des CC-CI

Les organisations CI réalisent les CC-CI pour le compte de la branche Banque. Elles s'assurent que les examens sont passés sous forme de travail personnel sans moyens auxiliaires non autorisés et que les résultats sont valables.

3. Aménagement des CC-CI dans la branche Banque

3.1 Contenu

Dans le cadre des CC-CI sont examinés les domaines de compétences opérationnelles qui touchent aux spécificités de la branche (cf. annexe 2 Plan de formation de la branche Banque).

Les sujets d'examen se réfèrent aux situations de travail définies et à leurs objectifs évaluateurs CI ainsi qu'à la spécification de ces objectifs évaluateurs selon le Body of Knowledge. Chaque CC-CI porte sur une unité de cours dont la durée est d'au moins trois jours. Les contenus et les niveaux de taxonomie s'orientent sur les objectifs évaluateurs CI correspondants du Body of Knowledge.

Les objectifs évaluateurs CI sont attribués aux CC-CI de la manière suivante:

• Swiss Banking

3.2 Contrôle de compétences CI 1

Bloc CI	Situations de travail (ST)	Objectifs évaluateurs CI avec niveau de taxonomie	Méthodologie / Pondération Durée de l'examen
A et B	ST1 Évoluer avec professionnalisme au sein de mon entreprise et dans ma fonction.	e2.banque.ci1 Vous savez distinguer les différentes catégories de banques et les divers acteurs présents sur la place financière suisse ainsi que les principales organisations internationales. (C2)	Les 100 points à obtenir au total se répartissent comme suit: 80 % pour les tâches de connaissance et de compréhension 20 % pour les simulations pratiques et/ou les études de cas dirigées L'examen dure au total 120 minutes.
	ST1 Évoluer avec professionnalisme au sein de mon entreprise et dans ma fonction.	e2.banque.ci3 Vous savez expliquer la chaîne de création de valeur et présenter les différents aspects organisationnels des banques. (C2)	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci1 Vous savez présenter les fondements juridiques du secteur bancaire. (C2)	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci2 Vous savez énumérer les principes et les normes en vigueur dans le secteur bancaire. (C2) <i>→ Focalisation sur la CDB et le rôle de la compliance</i>	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci3 Vous savez expliquer les lignes directrices et les prescriptions spécifiques à la branche en matière de protection, de sécurité et de stockage des données. (C2)	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci5 Vous savez présenter les exigences et les prescriptions à respecter à l'ouverture d'une relation d'affaires dans le secteur bancaire. (C2)	
	ST8	b2.banque.ci1	

• Swiss Banking

	Assurer la préparation et le traitement administratifs des opérations bancaires.	Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de traitement administratif des opérations bancaires. (C1)	
	ST8 Assurer la préparation et le traitement administratifs des opérations bancaires.	b2.banque.ci2 Vous savez citer les processus courants mis en œuvre dans le cadre du traitement des opérations bancaires. (C2) → <i>Focalisation sur le trafic des paiements / les moyens de paiement ainsi que sur la compliance</i>	
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci1 Vous savez citer les différents domaines d'activité bancaire. (C1)	
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci3 Vous savez expliquer les évolutions dans le secteur bancaire. (C3)	
	ST4 Accueillir les clients de la banque et, au besoin, les orienter vers d'autres collègues.	d1.banque.ci1 Vous savez présenter les principales bases réglementaires en vigueur concernant l'accueil et l'orientation des clients de la banque ainsi que l'assistance à leur apporter sur place. (C2)	
	ST4 Accueillir les clients de la banque et, au besoin, les orienter vers d'autres collègues.	d1.banque.ci2 Vous savez accueillir les clients avec respect, identifier leurs besoins et opérer un tri. (C3)	
	ST4 Accueillir les clients de la banque et, au besoin, les orienter vers d'autres collègues.	d1.banque.ci3 Vous savez expliquer le rôle de la banque numérique ainsi que les caractéristiques des produits et des services correspondants. (C2)	

• Swiss Banking

ST6 Accompagner et aider les clients de la banque via les canaux numériques.	d2.banque.ci1 Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de conseil via les canaux numériques. (C1)
ST6 Accompagner et aider les clients de la banque via les canaux numériques.	d2.banque.ci4 Vous savez gérer efficacement les objections et les réclamations des clients. (C3)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci1 Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de conseil à la clientèle. (C1)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci2 Vous savez expliquer les produits et les services destinés aux clients privés dans le domaine Prestations de base, ainsi que les conditions y relatives. (C2)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci3 Vous savez comparer les produits et les services destinés aux clients de la banque dans le domaine Prévoyance, ainsi que les conditions y relatives. (C3)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci6 Vous savez décrire les produits bancaires numériques courants. (C2)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci9 Vous alliez compétences de conseil et connaissance technique de la branche Banque tout en intégrant la question du développement durable. (C5)

3.3 Contrôle de compétences CI 2

Les objectifs évaluateurs CI du CC-CI 1 ne font pas directement partie du CC-CI 2. Ils constituent toutefois la base permettant de réussir le CC-CI 2. Il est donc supposé que la personne en formation maîtrise les objectifs évaluateurs du CC-CI 1.

• Swiss Banking

Bloc CI	Situations de travail (ST)	Objectifs évaluateurs CI avec niveau de taxonomie	Méthodologie / Pondération / Durée de l'examen
C, D et E	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci4 Vous savez expliquer les innovations actuelles et les tendances en cours dans le secteur bancaire. (C2)	Les 100 points à obtenir au total se répartissent comme suit: 80 % pour les simulations pratiques et/ou les études de cas dirigées 20 % pour les tâches de connaissance et de compréhension L'examen dure au total 180 minutes.
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci6 Vous savez décrire les instruments de politique monétaire utilisés en Suisse. (C4)	
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci8 Vous savez identifier et expliquer les situations économiques, mais aussi décrire leurs incidences sur le secteur bancaire. (C5)	
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci9 Vous savez expliquer en quoi les évolutions en cours (marchés financiers, économie, politique) influent sur vos activités et vos tâches au sein de votre banque. (C5)	
	ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci4 Vous savez comparer les produits et les services destinés aux clients de la banque dans le domaine Investir, ainsi que les conditions y relatives. (C4)	
	ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci5 Vous savez comparer les produits et les services destinés aux clients de la banque dans le domaine Financer, ainsi que les conditions y relatives. (C4)	

• Swiss Banking

ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci8 Vous savez intégrer les évolutions de l'économie et du marché dans les prestations de conseil aux clients de la banque. (C4)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci9 Vous alliez compétences de conseil et connaissance technique de la branche Banque tout en intégrant la question du développement durable. (C5)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci1 Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de suivi des clients dont les besoins sont complexes. (C1)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci2 Vous savez expliquer les offres de la banque destinées aux clients dont les besoins sont complexes dans les domaines Prestations de base, Investir, Financer et Prévoyance, ainsi que les conditions y relatives. (C3)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci3 Vous savez appliquer des méthodes appropriées pour préparer efficacement les entretiens avec les clients de la banque dont les besoins sont complexes. (C3)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci5 Vous savez identifier les conséquences des évolutions de l'économie et du marché sur les produits des domaines Investir et Prévoyance destinés aux clients de la banque qui ont des besoins complexes. (C4)
ST8 Assurer la préparation et le traitement administratifs des opérations bancaires.	b2.banque.ci2 Vous savez citer les processus courants mis en œuvre dans le cadre du traitement des opérations bancaires. (C2) → Focalisation sur le traitement des crédits et des finances ainsi que sur le négoce / la trésorerie

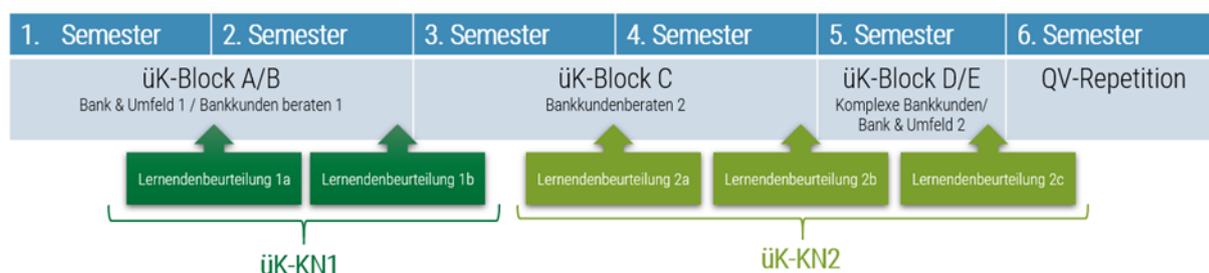
• Swiss Banking

3.4 Dates

Les personnes en formation passent une évaluation pour chaque contrôle de compétences CI après chaque bloc CI. Dans le bloc CI C, en raison de la complexité et de l'étendue de la matière à apprendre, les personnes en formation passent en principe deux évaluations.

Les organisations CI ont toutefois la possibilité de regrouper ces deux évaluations en une seule.

Illustration 2: déroulement possible des évaluations de personnes en formation



Source: CYP (2023)

Le CC-CI 1 doit être disponible au plus tard le 15 août de la troisième année d'apprentissage (afin de faciliter le changement de branche et l'entrée pour employé-e-s de commerce AFP), le CC-CI 2 au plus tard le 15 mai de la dernière année d'apprentissage. Au cours du dernier semestre de la formation professionnelle initiale, aucun cours interentreprise n'a lieu à partir du moment où la procédure de qualification commence.

Les organisations CI respectives fixent les dates exactes des examens sur la base du graphique ci-dessus et les communiquent en temps utile aux personnes en formation.

3.5 Méthodologie, durée et tâches

Pour chaque évaluation de personnes en formation, les organisations CI choisissent la méthodologie adaptée au format CI concerné. Chaque CC-CI, qui comprend plusieurs évaluations de personnes en formation, comporte dans la branche Banque les méthodes suivantes:

Questions de connaissance et de compréhension: la personne en formation traite diverses questions ouvertes et fermées par écrit (p. ex. choix unique, choix multiple, classement dans l'ordre, attribution). Elle démontre qu'elle possède les connaissances spécialisées requises dans la branche de formation et d'examen.

Simulations pratiques: le point de départ est toujours un cas pratique (p. ex. un exemple vidéo, un point de départ photographique, un exemple de cas écrit). La personne en formation démontre à l'écrit qu'elle peut planifier ou mettre en œuvre les bases qu'elle a acquises.

Étude de cas dirigée: la personne en formation traite par écrit différentes tâches partielles successives à partir d'une situation pratique concrète. Les tâches partielles se rapportent au processus central du domaine de compétences opérationnelles correspondant ou à la compétence opérationnelle correspondante. La personne en formation démontre qu'elle est capable de mettre en œuvre des tâches concrètes issues de la pratique.

• Swiss Banking

Le CC-CI 1 dure au total 120 minutes et le CC-CI 2 180 minutes. Une évaluation individuelle d'une personne en formation dans le cadre des CC-CI dure au moins 30 minutes.

Toutes les évaluations des personnes en formation s'effectuent par écrit, notamment par voie électronique.

Un total de 100 points peut être obtenu dans le cadre d'un CC-CI.

La personne en formation effectue le contrôle seule et sous surveillance.

3.6 Moyens auxiliaires autorisés

Le seul moyen auxiliaire autorisé pour tous les CC-CI et pour l'évaluation des personnes en formation est une calculatrice non programmable.

4. Surveillance

La surveillance du respect de la réglementation et de l'exécution des CC-CI de la branche de formation et d'examen Banque est assurée par l'Association suisse des banquiers (ASB).

À des fins d'assurance qualité, l'ASB peut exiger que les organisations CI concernées lui fournissent des informations complémentaires et lui donnent accès aux CC-CI.

5. Archivage

Les organisations CI concernées sont chargées de la conservation des CC-CI corrigés. Le délai de conservation est d'au moins un an après l'annonce du résultat global de la procédure de qualification ou après la fin de la procédure de recours.

6. Adoption

Ces directives ont été approuvées par l'Association suisse des banquiers et le groupe de travail Formation bancaire de base.

Dominique Steiner

Responsable Formation & Academy, Association suisse des banquiers